

## **L'UNSA solidaire des syndicats turcs DISK et KESK**

**Suite à l'ignoble attaque terroriste dont la Turquie a une nouvelle fois été victime mardi 28 juin dernier, par un attentat suicide ayant entraîné la mort de plus de 40 personnes, l'UNSA a assuré aux syndicats turcs KESK et DISK, membres de la Confédération européenne des Syndicats de sa solidarité et de son soutien face à l'horreur.**

L'UNSA relaie les paroles de Luca Visentini, secrétaire général de la CES, qui a déclaré : « Nous pleurons pour toutes les victimes, les morts et les blessés, et nous sommes de tout cœur avec les êtres qui leur sont chers. Nous remercions les travailleurs turcs qui sont venus en aide aux blessés et qui ont dû faire face aux conséquences de cette attaque meurtrière. Quels qu'en soient les auteurs, ils n'ont que mépris pour la vie et pour l'humanité. En tant que syndicalistes, nous défendons les droits de l'homme et le changement démocratique, mais jamais la violence. »

« La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour apporter la paix et un développement économique durable dans cette région et faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter les actions risquant d'intensifier les tensions et la violence. »

Une nouvelle fois, nous devons réaffirmer notre volonté de répondre, ensemble, à la haine et la violence par la défense de nos valeurs de démocratie et de tolérance.

### ***L'UNSA condamne les violences contre les locaux syndicaux***

**Après des attaques contre les sièges nationaux de la CFDT le 23 juin, puis de la CGT le 25 juin que l'UNSA a fermement dénoncées, le local de l'UD CFDT de Gironde a été victime d'un incendie criminel le 30 juin. A Paris, ce sont des bureaux de l'UNSA à la Bourse du Travail qui ont été « visités », sans gravité ni dégâts matériels hors d'inscriptions à la craie.**

L'accumulation d'actes de cette nature, auxquels il faut ajouter des dégradations de permanences de parlementaires républicains ou de sièges de partis politiques démocratiques, s'inscrit dans un contexte inquiétant. Ces violences, quelles qu'en soient les formes, ces dégradations, ces menaces visent à intimider et à faire taire, bref à remettre en cause les libertés de pensée et d'expression. L'UNSA les condamne sans ambiguïté et affirme sa complète solidarité avec celles et ceux qui en sont victimes.

### ***Projet de loi Travail :***

#### ***la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a terminé son examen***

**Après l'échec de la commission mixte paritaire à trouver un compromis sur les versions adoptées par l'Assemblée et celle du Sénat, la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a réexaminé le texte. En adoptant 182 amendements, elle a rétabli globalement la version du projet de loi adoptée en première lecture et ajouté de nouvelles dispositions, dont certaines étaient portées par l'UNSA.**

Dans l'article 13, le rôle des branches est renforcé :

- 2 domaines de négociation, pénibilité et égalité professionnelle sont ajoutés aux 4 existants. Sur les 6 thèmes, les accords de branches primeront sur les accords d'entreprise sauf si la branche en décide autrement.
- Dans chaque branche, une négociation devra être engagée avant fin 2017 pour déterminer les thèmes sur lesquels les accords d'entreprise ne pourront pas être moins favorables que ceux de la branche.

La commission valide également les dispositions sur le renforcement de la culture du dialogue social émanant du CESE : valoriser et promouvoir le dialogue social, la mise en œuvre de la base de données économiques et sociales, les discriminations syndicales, le bilan quinquennal sur la qualité du dialogue social.

A l'article 1, la commission chargée de refonder le Code du travail devra associer à ses travaux le Haut Conseil au dialogue social.

L'UNSA estime que ces mesures, notamment sur le renforcement du rôle des branches, vont dans le sens des revendications qu'elle a encore portées la semaine dernière auprès du gouvernement. Elle a aussi rappelé que le droit du licenciement économique, les accords de préservation et de développement de l'emploi et la validation des accords par référendum sont les points qu'elle souhaite encore voir bouger.

## ***Loi El Khomri : le Sénat vote une version très régressive et inquiétante***

**Le Sénat vient d'adopter une version totalement modifiée du projet de loi dit El Khomri que l'UNSA a analysée au regard de ses mandats syndicaux.**

La liste, non exhaustive, des mesures négatives pour les droits des salariés et des jeunes introduite par la majorité sénatoriale est impressionnante : suppression de la durée légale du temps de travail, modification des catégories de contrats de travail via la création d'un contrat de mission, hausse des seuils sociaux pour avoir des institutions de représentation du personnel, barème prud'homal plafonné des indemnités pour licenciement abusif, forfait jour imposé sans négociation dans les petites entreprises, extension des conditions de dérogation au travail dominical, abrogation du contrat de génération, modification du compte personnel d'activité avec la suppression du compte d'engagement citoyen et réduction du compte pénibilité à quatre facteurs seulement, suppression de la garantie « jeunes » universelle...

L'UNSA ne peut que s'alarmer de la logique très régressive qui guide ces mesures et traduit une conception du Code du Travail qui déséquilibrerait très gravement les relations entre employeurs et salariés en défaveur de ces derniers. Qu'elle soit portée par la 2<sup>nd</sup>e assemblée de la République avec l'ambition de préfigurer ce qui pourrait advenir en vue d'une future alternance politique, n'est pas davantage réconfortant quant à la vision du développement économique et des droits des travailleurs qui l'accompagne.

L'UNSA note que, selon l'ordonnancement des pouvoirs législatifs dans la V<sup>ème</sup> République, la probabilité que l'Assemblée Nationale suive le Sénat est faible. Les députés devraient donc reprendre leur travail sur l'architecture générale du texte réputé adopté après le 49-3 en 1<sup>ère</sup> lecture.

Dans ce cadre, l'UNSA souhaite que le projet de loi bouge encore. Elle continuera donc son action en ce sens auprès du gouvernement et de la représentation nationale.

## ***UNSA Magazine 178 est paru***

**Envie de le lire ! <http://www.unsa.org/>**

**Envie de s'abonner, c'est simple : <http://www.unsa.org/mag/abonnement/>, imprimez, signez et envoyez à :**

**UNSA Magazine abonnements, 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cedex.**

**Pour 10 euros les 8 numéros, l'UNSA Mag chez vous.**

**Pour des abonnements collectifs, contactez Pascal Priou : [pascal.priou@unsa.org](mailto:pascal.priou@unsa.org)**

**Edito** L'Europe malgré le Brexit

**Agenda**

**L'UNSA dans les médias**

**Nouvelles sections syndicales - Résultats électoraux**

**Ils ou elles font l'UNSA** - Yannick Reullier, UNSA-Harmonie Mutuelle- 1UNSA Adecco

**Activités nationales** – Elections TPE - Dialogue social, avis du CESE - Qualité de vie au travail - BN du 22 juin-

**Dossier** – Le numérique peut-il se passer du dialogue social ?

**Fonction et Services publics** – Interview d'Alain Brémond UNSA-Défense - UNSA - Territoriaux - DIF/CPF

**Europe et international** – Coopération européenne enseignement et formation - Assistance humanitaire et droits pour les réfugiés

**Actualité juridique** – Secret des affaires- Harcèlement moral- Dialogue social : Loi Rebsamen

**Culture et société** - Interview de Jean-Michel Ducomte, président de la Ligue de l'enseignement

**Consommation** – Moderniser les modes de paiement

## ***Réforme territoriale et dialogue social***

Une réunion des fédérations UNSA de la Fonction publique et des unions régionales a eu lieu le 30 juin au siège de l'UNSA pour évoquer la réforme territoriale, le dialogue social au niveau des Préfecture et des conseils régionaux, la campagne électorale des TPE et ouvrir les réflexions pour les élections dans la fonction publique prévues en 2018.

## ***Des avancées pour les contractuels***

### ***et sur l'organisation de la formation des élus en CHSCT***

L'UNSA-Fonction Publique a approuvé les textes proposés à l'étude du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat réuni Le 30 juin. Ainsi, l'UNSA-Fonction publique s'est félicitée de l'obtention de 2 jours de formation syndicale pour les élus du CHSCT qui pourront mieux appréhender les questions d'hygiène et de sécurité avec un œil syndical.

La loi relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires prévoyait la prolongation de 2 ans du dispositif permettant l'accès à la titularisation et aux concours. Le décret permet de rendre active cette disposition. Mais l'UNSA-FP a insisté sur la nécessité de l'appliquer réellement.

Pour : <http://www.unsa-fp.org/?CSFPE-enfin-une-avancee-pour-les-contractuels>

## ***L'avis du CESE sur le dialogue social à RDS et au CNEFOP***

L'avis sur le développement de la culture du dialogue social en France adopté par le Conseil Économique Social et Environnemental a été présenté par ses deux co-rapporteurs, Luc Bérille et Jean-François Pilliard à un petit déjeuner organisé par l'association Réalités du Dialogue Social puis devant le Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles le 28 juin.

Plusieurs de ses recommandations ont été introduites dans la loi, via des amendements gouvernementaux au projet de loi El Khomri.

## ***L'UNSA soutient les marches des fiertés***

**L'UNSA a inscrit la lutte contre toutes les discriminations, dont celles en raison de l'orientation sexuelle, dans sa charte des valeurs fondatrices.**

C'est pourquoi elle soutient les différentes marches des fiertés organisées en France, notamment celle qui a eu lieu à Paris le 2 juillet, mettant l'accent, cette année, sur les droits des personnes transsexuelles.

Aux côtés des associations LGBT, l'UNSA réaffirmera que leurs droits fondamentaux doivent être respectés et que les procédures de changement d'état civil doivent être réformées et simplifiées ; voir tract sur le lien :

<http://www.unsa.org/IMG/pdf/Tract-LGBT.pdf>

## Résultats des élections professionnelles

### Assurances

Chez **Generali France Assurances** le renouvellement des IRP s'est fait avec 3 CE : Directions Métiers Supports Métiers Opérationnel (DMSMO), Réseaux Services Généraux (RSG) et Réseau Commercial La France Assurances Conseil (LFAC). Sur l'ensemble de l'entreprise l'UNSA obtient 20,8% des voix arrivant derrière la CGC (30,17%) mais devant la CFDT (20,35%), la CGT (12,94%) FO (10,90%). La CFTC avec 4,17% n'est plus représentative.

Au CE Generali DMSMO (51 522 salariés), l'UNSA obtient 21% des voix derrière la CFDT (25,7%) mais devant la CGC (20,2%), la CGT (15,4%) et FO (13,6%) La CFTC avec 4,1% n'est plus représentative.

Au CE Generali LFAC (163 salariés), l'UNSA obtient 19,9% des voix. La CGC obtient 60,3%. La CFTC (9,9%) et la CGT (9,9%) ne sont plus représentatives. La CFDT disparaît de cette branche.

Au CE Generali RSG (1 534 salariés), l'UNSA obtient 20,3% des suffrages. La CGC obtient 55,4%. La CFDT (7,3%), la CFTC (7,0%), la CGT (6,2%) et FO (3,8%) ne sont plus représentatives.

### Banques

Au sein de la **CASDEN entreprise du groupe BPCE** (603 salariés), l'UNSA obtient 30,4% des voix arrivant en tête, devant la CGT (26,3%), la CFDT (25,6%), la CFTC (20,8%).

### Commerce

Au sein de l'entreprise **Alinéa** (156 salariés – Aubagne-13), l'UNSA obtient 25,5% des voix et devient le 1<sup>er</sup> syndicat inter-catégoriel. La CGC obtient 56,6%. La CFDT (8,5%) la CFTC (9,4%) ne sont plus représentatives. La CGT jusqu'ici syndicat majoritaire disparaît de l'entreprise. **Première participation UNSA.**

Au sein de l'entreprise **Lecasud** (312 salariés – commerce de Gros – Le-Duc-83), l'UNSA fait 6,6% des voix, la CFTC 45,1%, la CGC 17,2%, FO 16,8%, la CGT 7,8% et la CFDT 6,6%.

### Fonction publique

Au **ministère de la Jeunesse et des Sports** (5 011 agents), l'UNSA confirme sa première place et sa position d'organisation majoritaire en gagnant 1 siège avec 51% des voix et 9 élus sur 15. La CFDT obtient 21% (3 sièges), la FSU 16% (2 sièges). La CGT obtient 8% (1 siège). FO n'est plus représentatif avec 4% et aucun siège.

Lors de l'élection du CHSCT de la **Cité administrative de l'Etat de Lyon Part-dieu** (1 397 agents), l'UNSA 9,5% des voix et 1 siège. C'est une première pour l'UNSA qui va pouvoir d'implanter dans les services des différents ministères hébergés dans ce bâtiment.

Lors de l'élection du **Conseil régional de Hauts-de-France** (8 931 salariés), suite à la fusion des régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais, l'ensemble des instances était à renouveler. L'UNSA réalise un score de 10,8% des voix soit une progression de près de 2 points et 1 sièges au CT ainsi que dans chacune des instances CAP et CHSCT. La CFDT obtient 28,6%, la CGT 26,7%, la FA-FP 13,1%, la CFTC 6,4, Sud 5,7% FO 5,4% et FSU 3,3%.

Lors de l'élection du **Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine** (8 384 salariés), suite à la fusion des régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin, l'ensemble des instances était à renouveler. L'UNSA obtient 13,5% des suffrages, la CGT 26,6%, la CFDT 18,4%, la FSU 18,4%, la FA-FP 12,5%, FO 10,4%

### Transport

Au sein des **Transports Hepner** (90 salariés environ – Wancourt-62), l'UNSA obtient 56,3% des voix. FO obtient 43,7%.

Au sein de l'**entreprise portuaire Arema** (174 salariés - Baie Mahault-La Réunion), l'UNSA confirme son implantation avec 14,8% des voix soit une légère progression de 2points. La CFDT obtient 38,9% (baisse de 6 points), l'UGTG obtient 30,2% (+4 pts) et la CGTG obtient 16%.